

Paris, le 10 octobre 2007

Monsieur le député,
Président de la commission des lois

Dans le cadre de l'examen du projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration, plusieurs des associations signataires de cette lettre ont demandé la suppression de l'article 21 que nous considérons comme contradictoire avec le principe d'accueil inconditionnel et les valeurs que nous défendons.

La majorité de nos associations ont été reçues lundi 8 octobre par Martin Hirsch, Haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté, et des membres des cabinets du Ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du Codéveloppement, du Ministre du logement et de la ville, du Ministre des relations avec le parlement, et un conseiller du premier ministre.

Tout en prenant acte de l'engagement du Gouvernement à relayer auprès du parlement notre demande de suppression et à garantir dans tous les cas les conditions actuelles d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement de toute personne avec ou sans papiers, nous restons mobilisés, notamment en vue de l'examen de ce texte par la Commission mixte paritaire.

C'est dans ce cadre donc que l'ensemble des organisations signataires sollicite en commun une rencontre avec les Présidents des commissions des lois du Sénat et de l'Assemblée Nationale. Cette rencontre nous permettra de vous faire part des arguments juridiques et éthiques qui fondent nos inquiétudes vis-à-vis de l'article 21 du projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration et justifient notre demande de suppression dudit article.

Vous remerciant de l'intérêt que vous pourrez porter à notre requête, nous vous prions de croire à l'expression de notre très haute considération.

Signataires :

L'Armée du Salut
L'Association des cités du Secours Catholique
L'Association Emmaüs
Le CASP
La Cimade
Emmaüs France
La FNARS
La Fondation Abbé Pierre
Les Petits frères des pauvres
Les Restos du cœur
Le Secours Catholique